



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/1121  
8 May 2014

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**999<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 999 du CP, point 6 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 1121**  
**ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET AUTRES MODALITÉS**  
**D'ORGANISATION DU SÉMINAIRE DE 2014**  
**SUR LA DIMENSION HUMAINE**

Varsovie, 12–14 mai 2014

**Amélioration de l'efficacité de l'OSCE grâce au resserrement de sa**  
**coopération avec les organisations régionales et internationales**  
**compétentes**

**I. Ordre du jour**

1. Ouverture du Séminaire
2. Séance plénière d'ouverture : interventions liminaires
3. Débat dans le cadre de quatre groupes de travail
  - Groupe de travail I : Engagements de l'OSCE relatifs à la dimension humaine dans le contexte de la coopération de l'Organisation avec les organisations régionales et internationales compétentes
  - Groupe de travail II : Fourniture d'une assistance et de services d'experts
  - Groupe de travail III : Collecte, traitement, échange et diffusion de données, de statistiques et d'autres informations
  - Groupe de travail IV : Meilleures pratiques pour la coopération entre l'OSCE et d'autres organisations régionales et internationales compétentes
4. Séance plénière de clôture : résumé des travaux et clôture du Séminaire

## II. Calendrier et autres modalités d'organisation

1. Le Séminaire s'ouvrira le lundi 12 mai 2014 à 10 heures et s'achèvera le mercredi 14 mai 2014 à 18 heures.
2. Toutes les séances de la plénière et des groupes de travail seront ouvertes à l'ensemble des participants.
3. La séance plénière de clôture, prévue pour l'après-midi du 14 mai 2014, portera principalement sur les suggestions et recommandations concrètes visant à apporter des solutions aux questions examinées lors des séances des groupes de travail.
4. Les séances de la plénière et des groupes de travail se tiendront selon le programme de travail ci-après.
5. Un représentant du BIDDH présidera les séances plénières.
6. Les Règles de procédure de l'OSCE et les modalités des réunions de l'OSCE sur les questions relatives à la dimension humaine (Décision n° 476 du Conseil permanent) seront appliquées, *mutatis mutandis*, lors du Séminaire. En outre, il sera également tenu compte des lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE (Décision n° 762 du Conseil permanent).
7. Les débats des séances de la plénière et des groupes de travail seront interprétés dans les six langues de travail de l'OSCE.

### Programme de travail

Horaire des séances : 10 heures – 13 heures  
15 heures – 18 heures

	<b>Lundi 12 mai 2014</b>	<b>Mardi 13 mai 2014</b>	<b>Mercredi 14 mai 2014</b>
<b>Matin</b>	Séance plénière d'ouverture	Groupe de travail II	Groupe de travail IV
<b>Après-midi</b>	Groupe de travail I	Groupe de travail III	Séance plénière de clôture